



Angers, le 25 novembre 2022

Remise de prix : Angers reçoit le trophée de « Meilleure grande ville pour la biodiversité »

La lutte contre l'érosion de la biodiversité fait partie des enjeux globaux, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique. Si la France est engagée pour préserver les espèces menacées, la ville d'Angers l'est également à son échelle. L'action de la collectivité se voit aujourd'hui récompensée à travers la remise du trophée de « Meilleure grande ville pour la biodiversité ».

Jean-Marc Verchère, Maire d'Angers, qui vient de recevoir ce prix des mains des organisateurs, a exprimé sa satisfaction pour cette récompense qui met en lumière le travail réalisé par les agents de la collectivité : « À Angers, nous croyons au paradigme des solutions fondées sur la nature : une vision qui considère que la nature est pourvoyeuse de solutions face aux nombreux défis climatiques que nous devons relever. Notre travail, au quotidien, est de donner corps à cette conviction. C'est pour cette raison que je me félicite de l'obtention de ce nouveau prix qui vient récompenser nos efforts ».

« La biodiversité est notre meilleure alliée face au changement climatique. Qu'elles soient rurales ou urbaines, toutes les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour emprunter le chemin vers une cohabitation avec la nature. Nos communes, au travers des élus, l'ont parfaitement compris en investissant davantage pour la préservation de nos espaces et la gestion durable des ressources. La Ville d'Angers s'appuie sur un héritage et savoir-faire dans le domaine de l'horticulture. Ce patrimoine, nous avons su l'amplifier afin d'en faire un marqueur fort pour tous les habitants. En tant, qu'ancien maire, je suis fier de cette reconnaissance et du travail accompli », ajoute Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Trophée de la biodiversité, un prix mérité

La 11ème édition du concours « Capitale française de la Biodiversité - Thème Paysage & Biodiversité » récompense Angers dans la catégorie des villes de + de 100 000 habitants. Multirécompensée au titre de ville la plus verte de France, la collectivité a su faire de la préservation de la biodiversité, un engagement majeur ; en agissant aussi bien au niveau de l'aménagement du territoire, que de la gestion et du suivi de la biodiversité locale, tout en portant des démarches de communication et de sensibilisation des habitants et des usagers.

Dans cette ville où les arbres sont rois, chaque Angevin dispose d'un espace de nature accessible à moins de 500 mètres de chez lui (parcs, jardins, squares). Si la ville est dotée de grands poumons verts naturels et protégés et d'une trame végétale déjà importante, l'action de la collectivité consiste à renforcer et à développer des continuités végétales pour répondre aux enjeux de transition écologique, de biodiversité, et de qualité de vie au quotidien. L'adoption, en juin 2019, d'un schéma

directeur des paysages angevins et, en Juin 2021, du Plan nature en ville, sont venus conforter cet engagement.

« Avec 1 000 hectares d'espaces naturels, 550 hectares d'espaces plus urbains végétalisés et un savoir-faire reconnu en matière d'horticulture et de paysage, Angers avait déjà plusieurs atouts en main pour se distinguer au concours Capitale française de la biodiversité. Mais c'est bien sa capacité à faire constamment évoluer ses pratiques au regard des enjeux de biodiversité qui a été remarquée par le jury qui l'a nommée Meilleure ville de plus de 100 000 habitants pour la biodiversité 2022 », ajoute Hélène Cruyppenninck, Adjointe à l'environnement et à la nature en ville.

Un dossier de candidature apprécié

Parmi les actions valorisées dans la candidature d'Angers, trois projets phare ont permis au territoire de se démarquer sur la thématique de l'année : « Paysage et biodiversité ».

1 - La gestion naturaliste du parc Balzac, un élément différenciant. Le parc Balzac a particulièrement attiré l'œil du jury ; notamment grâce à son paysage de marais et de bord de rivière typique de l'Anjou où les rivages sont colonisés par des massifs d'arbres où dominant le frêne et l'aulne. La vocation initiale de ce parc de 50 hectares en bordure de la Maine était avant tout paysagère et avait pour mission d'absorber les débordements de la Maine. Grâce à l'entretien menée par la Ville d'Angers, la fonction du lieu évolue vers une gestion plus naturaliste, dans laquelle la prise en compte de la biodiversité occupe une place prépondérante. Les variétés horticoles sont progressivement remplacées par des plantes labellisées « végétal local », tout en déployant un vaste plan de lutte contre les espèces invasives. Dans le cadre de l'entretien des arbres, la collectivité privilégie la taille traditionnelle des arbres en têtard, un pratique caractéristique des paysages locaux. Les têtes ainsi entretenues constituent un abri pour de nombreux insectes, mammifères et oiseaux. Cette taille permet également de favoriser les prairies humides et d'accueillir la biodiversité associée à ces milieux. Cette approche naturaliste s'accompagne d'un plan de lutte contre les espèces invasives et fait également partie du plan d'action de la Ville. Près de 500 espèces ont été recensées au parc Balzac : un refuge qualifié "Formule excellence" par la LPO depuis plus de 15 ans.

2 – L'existence de la forêt urbaine du Grésillé, l'art de penser et d'anticiper la forêt urbaine de demain. Planté en 2019 et 2020, le boisement du Grésillé s'étend sur 3 hectares dans le quartier du Lac-de-Maine. Le site accueille 120 000 arbres et arbustes d'essences locales et résistantes au changement climatique ; l'objectif étant de privilégier un entretien minimum durant les quinze premières années grâce à des plantations denses d'essences adaptées au site. Cette approche scientifique et technique a été particulièrement remarquée par le jury.

3 – La conduite d'un inventaire participatif des arbres remarquables pour associer les habitants à la préservation de l'environnement. Pour compléter la connaissance des arbres remarquables du territoire angevin, un inventaire participatif, associant les habitants, a été réalisé en 2019. Grâce à cette initiative, 403 arbres remarquables sont aujourd'hui inscrits au Plan local d'urbanisme intercommunautaire (PLUi) sur le territoire d'Angers, contre 88 auparavant. Ces arbres, du fait de leur taille, de leur âge, de leur essence rare ou encore de leur localisation, enrichissent le paysage urbain et sont de véritables repères visuels qui améliorent le cadre de vie des habitants. Pour conduire ce recensement, la Ville a fait appel à la contribution des habitants, créant ainsi une dynamique citoyenne autour de la préservation du patrimoine arboré. C'est l'originalité de cette démarche tout autant que l'objectif de valorisation et de préservation du patrimoine arboré de la ville qui a été remarquée par le jury. Ce travail de recensement se poursuit.